

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2100(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> CSEH Katalin</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> ZDECHOVSKÝ Tomáš</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p> CANFIN Pascal</p>	12/09/2022
	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Événements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
13/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0146/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0161/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2100(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09851

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.541	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Avis de la commission	ENVI	PE738.604	13/02/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE742.572	21/02/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0146/2023	13/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0161/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1868
[JO L 242 29.09.2023, p. 0259](#)

Décharge 2021: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 556 voix pour, 73 voix contre et 1 abstention, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

Le budget final du Centre pour 2021 s'élevait à 168.115.000 EUR, soit une augmentation de 169,03% par rapport à 2020, en raison des nouvelles activités confiées au Centre avec le lancement de l'Autorité européenne de préparation et de réaction aux urgences sanitaires (HERA).

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,35%, soit une augmentation de 2,58% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 64,08%, soit une baisse de 11,18% par rapport à l'année précédente.

La mise en œuvre de la stratégie 2021-2027 du Centre a été lente en raison de la pandémie de COVID-19 et des nouvelles obligations imposées au Centre dans le cadre de la création de l'HERA. La Commission est invitée à accorder au Centre les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie 2021-2027 et mettre en œuvre le mandat du Centre.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, les conflits d'intérêts, l'écologisation et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- le Centre a produit 74% des réalisations prévues dans son document unique de programmation pour la période 2021-2023. 16% des réalisations prévues par le Centre n'avaient pas encore commencé à la fin de 2021 ou avaient été retardées en raison de la charge de travail élevée du Centre liée à la pandémie COVID-19;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 95,2%, 198 agents temporaires ayant été nommés sur les 208 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 180 postes autorisés en 2020);
- le Centre a été doté de 73 postes supplémentaires à recruter au cours de la période 2021-2024 (contre 46 postes pour 2021) en raison de la crise sanitaire prolongée et de l'impact de l'importante subvention HERA que le Centre a reçue en 2021;
- le Centre a conclu un total de 257 contrats en 2021, dont 21 contrats-cadres, 14 contrats directs et 131 contrats spécifiques;
- aucun conflit d'intérêts réel n'a été signalé en 2021;
- des règles plus systématiques en matière de transparence, d'incompatibilités, de conflits d'intérêts, de lobbying illégal et de pantouflage devraient être mises en place. L'Autorité devrait également renforcer ses mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en place d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;
- l'électricité du Centre est fournie à 100 % par l'énergie hydraulique;
- la numérisation des procédures devrait être accélérée;
- le Centre a continué à faire l'objet d'une grande attention de la part des médias, des médias sociaux et de ses sites web en 2021, dans le cadre de l'évolution naturelle de la pandémie de COVID-19;
- le Centre devrait s'engager davantage à faire face aux menaces en matière de sécurité.